

NANDRIN

Carrefour



Le périodique communal de Nandrin automne 2015



www.nandrin.be

Photo © Philippe Sohet

Memento téléphonique

Maison communale	085/51.94.90
CPAS	085/27.44.60
Nandrin santé	04/372.11.20
Parc à conteneurs	04/372.07.29
Poste de Nandrin	085/51.96.65
École com. de Villers	085/51.12.33
École com. de St.-Séverin	04/371.41.35
École St.-Martin	085/51.21.28
Accueil temps libre	0474/760.544
Police de proximité	085/51.27.10
Zone de police Condroz	085/41.03.30
Urgence / SOS	112
Pompiers de Huy	085/27.10.00
Croix Rouge	04/383.64.36
Les Alcooliques Anonymes	078/15.25.56
IDEN	04/247.20.24

CPAS - permanences

- Maintien à domicile - Repas à domicile - Dépannage - Guidance budgétaire	Christel Fouillien lundi et mercredi de 9h à 12h. 085/27.44.62
- Aide sociale générale - Allocations de chauffage - Initiative locale d'accueil	Mathilde Perat lundi et mercredi de 9h à 12h. 085/27.44.63
- Informations et demande de pension	Christiane Leclercq Jeudi de 9h à 12h. 085/27.44.61
- Énergie (convention gaz-électricité) - Allocation handicapé - Logement - Coordination sociale (ar- ticle 27, Été Solidaire)	Caroline Renwa Mardi et jeudi de 9h à 12h. 085/27.44.64

Les échevins

Michel LEMMENS 085/51.94.95 - 085/51.35.91
Bourgmestre, Etat civil, Budget et Finances, Police,
Cultes, Population, Associations patriotiques, Pré-
vention-Sécurité, Informatique.
michel.lemmens@nandrin.be

Daniel POLLAIN 0473/71.39.56 - 085/51.17.67
Enseignement, Accueil extra scolaire, Accueil
temps libre, Intergénérationnel, 3^{ème} âge, Culture,
Logement, Jumelages, Gestion des Ressources
Humaines.
daniel.pollain@nandrin.be

Anne de POTTER 04/371.27.82
Environnement, Communication, Relations avec
les associations, Projets trans communaux, Jeu-
nesse, participation.
anne.depotter@nandrin.be

Charlotte TILMAN 0479/23.79.84
Aménagement du territoire, Urbanisme, Mobilité,
Permis d'environnement, Développement local, En-
ergie, Commerce.
charlotte.tilman@nandrin.be

Henri DEHARENG 085/51.18.16 - 0473/32.48.64
Travaux publics, Marchés publics, Tourisme, Patri-
moine, Sports, Agriculture.
henri.dehareng@nandrin.be

Béatrice ZUCCA 04/371.28.29 et 0471/35.21.29
Présidente du CPAS de Nandrin, Affaires sociales,
Emploi, Santé.
beatrice.zucca@nandrin.be

Les conseillers communaux

Marc EVRARD 04/371.28.32 (Pour Nandrin)

Benoît RAMELOT 085/51.15.70 (Tous Ensemble)

Axel PIRE 085/31.61.41 (Expressions Commune(s))

Guy BRASSEL 085/51.31.35 (Expressions Commune(s))

Jeannick PIRON 085/51.41.42 (Pour Nandrin)

Guy MOTTET 04/372.01.17 (Tous Ensemble)

Vincent LICATA 085/51.29.77 (Tous Ensemble)

Alain HENRY 085/51.11.51 (Tous Ensemble)

Éric COP 085/75.13.30 (Tous Ensemble)

Murielle BRANDT 085/51.30.17 (Expressions Commune(s))

Bogdan PIOTROWSKI 04/371.52.22 (Pour Nandrin)

Le Mot du Bourgmestre



Au risque de me répéter, cet été à Nandrin fut bien rempli en diverses manifestations de qualité : festivals, concerts, fêtes locales, brocantes, barbecues de quartier, manifestations sportives, stages d'été et autres. Notre commune a la chance d'être vivante et dynamique grâce à de nombreux comités

actifs, créant de la sorte un tissu social nécessaire à notre bien-être. C'est pourquoi notre administration communale a toujours été et sera toujours un soutien aux différents comités organisateurs, que ce soit au niveau logistique ou au niveau financier.

D'ailleurs, l'été festif n'est pas complètement terminé puisque la 3^{ème} édition du Festival de Jazz se déroulera à Villers-le-Temple les vendredi 18 et samedi 19 septembre 2015.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée dans les 3 écoles de notre entité. Les services communaux se sont d'ailleurs attelés à divers travaux durant ces vacances: remise à neuf du parking jouxtant l'école Saint-Martin de Nandrin, travaux intérieurs aux implantations de Villers-le-Temple et de Saint-Séverin. Rappelons aussi que la commune de Nandrin est une des rares à pratiquer la gratuité de ses différentes garderies scolaires, que ce soit au sein de l'enseignement communal ou de l'enseignement libre.

Dans un autre registre, différents entretiens routiers ont été réalisés cet été, profitant de la sorte des baisses de prix des matériaux hydrocarbonés. Des

marquages test ont été apposés rue de la Chapelle et rue des Quatre-Bras, dans l'objectif de réduire la vitesse sur ces 2 voiries de transit.

La rentrée est bien entendu également politique. Je l'ai écrit à de nombreuses reprises dans mes précédents éditoriaux : notre société, nos repères, les règles changent sans cesse. Des lignes que nous pensions immuables sont subitement balayées par une nouvelle Loi, un nouvel Arrêté Royal, un nouveau Décret, de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques sociétales. Dans ce qui est, pour beaucoup, un brouhaha inextricable, il faut essayer de se trouver une nouvelle ligne de vie personnelle et ce n'est pas simple. L'exercice se révèle d'une autre complexité pour les mandataires communaux qui doivent faire en sorte de penser quel sera l'avenir et la place de l'institution qu'ils représentent.

C'est dans cet esprit que notre Collège communal et le personnel de l'administration communale ont travaillé plusieurs mois pour rédiger un travail conséquent et structuré de planification de projets et de développements de notre commune. Ce travail, intitulé Programme Stratégique Transversal (PST) a été présenté et approuvé au Conseil Communal du 23 juin 2015. Vous en trouverez le contenu in extenso dans ce « Carrefour » de rentrée. Ce PST est certes un document de référence mais a été conçu pour être évolutif et transformable.

C'est une des raisons qui fait que notre Collège souhaiterait vous présenter ce PST de vive voix mais aussi débattre avec vous des options qui y sont prises.

Rendez-vous est donc fixé le lundi 28 septembre 2015, 19h30, à la salle communale de Saint-Séverin.

Je vous souhaite à vous et vos proches une bonne rentrée scolaire.

Michel Lemmens,
Votre Bourgmestre.

Nouveaux horaires d'ouverture de l'administration communale

- Du lundi au mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00
- Le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 18h00 à 19h30
- Le vendredi de 8h30 à 12h00
- Le 1^{er} samedi du mois hors congés scolaires, uniquement sur rendez-vous, pour les cartes d'identité, passeports et permis de conduire.

Fermetures

*Lundi	02/11/2015
Mercredi	11/11/2015
Judi	24/12/2015
*Vendredi	25/12/2015

*** Pour ces jours, et en cas d'urgence « déclaration de décès » uniquement, veuillez prendre contact avec la permanence de 9h à 12h au 085/51.94.76**

Sommaire

Mémento téléphonique / Vos élus / Le mot du Bourgmestre	2 & 3
Programme Stratégique Transversal	4 à 15
Les brèves du conseil	16 & 17
Noces	17
Sports et loisirs	18 à 20
Petits déjeuner d'Oxfam - Été solidaire	21
Notre commune autrefois et aujourd'hui	22
Mobilité	23
Sports et environnement	24
Amicale des pensionnés de Nandrin	25
Jumelage - Noces d'or	23
État-civil	26
Agenda	27

Un P.S.T., qu'est-ce que c'est ?

Le P.S.T. est une démarche de gouvernance locale. C'est un document stratégique qui aide la commune à mieux programmer ses actions et sa politique en s'appuyant sur une culture de la planification et de l'évaluation. Le P.S.T., est aux communes ce qu'un plan d'entreprise est au business : une planification des objectifs, basée sur les priorités et les moyens disponibles, pour toute la législature communale et bien au-delà. Il est en quelque sorte une feuille de route évolutive qui doit aider notre commune à programmer ses actions pour mettre en œuvre les objectifs définis.

Un P.S.T., pour quoi faire? À quoi ça sert ?

- avoir une vision à moyen et long terme sur les actions à mener;
- professionnaliser plus avant la gestion communale par l'adoption d'une démarche stratégique;
- planifier les ressources, prioriser les actions de manière réaliste et établir un plan financier de réalisation;
- fédérer les plans et programmes existants dans un tout cohérent;
- permettre une vue transversale;
- décloisonner, coordonner les différents projets communaux;
- impliquer les agents communaux autour d'un projet;
- objectiver le contrat d'objectifs avec le collègue, le directeur général, l'administration;
- permettre un meilleur dialogue avec le citoyen.

Un P.S.T. ... c'est évolutif.

Le programme stratégique transversal (P.S.T.) est avant tout une démarche stratégique évolutive et modulable visant à planifier et prioriser les politiques communales en intégrant un processus d'évaluation. C'est un outil de gouvernance qui doit permettre d'anticiper les enjeux, de répondre aux besoins locaux et d'améliorer les relations avec les citoyens.

La majorité politique nandrinoise a-t-elle attendu la formalisation d'un P.S.T. pour initier les premiers projets ?

Loin s'en faut, depuis le début de la législature 2012, la majorité a notamment mis en œuvre :

- un plan communal de développement de la nature (P.C.D.N.);
- elle a développé des actions en matière de mobilité;
- elle s'est engagée en faveur du regroupement de l'administration communale et du C.P.A.S.;
- elle s'est engagée pleinement dans le cadre du développement de logements publics en répondant aux plans d'ancrage initiés par la région wallonne;
- elle a harmonisé et actualisé les statuts pécuniaire et administratif du personnel communal;
- etc.

Le P.S.T. à Nandrin c'est :

- 7 thématiques
- 8 objectifs stratégiques qui traduisent ce que la commune veut être
- 19 objectifs opérationnels qui traduisent ce que la commune veut faire
- 39 actions qui permettront d'atteindre ces objectifs

1. Patrimoine

1.1. Etre une commune responsable qui assure une gestion structurée, rationnelle et économique de ses infrastructures

1.1.1. Rationaliser l'utilisation et l'occupation des bâtiments publics Page 6

1.1.2. Répondre aux normes de sécurité pour les bâtiments publics Page 7

1.1.3. Mettre en oeuvre une politique d'économie d'énergies Page 7

2. Aménagement du territoire / Mobilité

2.1. Etre une commune soucieuse du développement cohérent de son territoire, dans une optique de qualité environnementale et d'aménagement durable

2.1.1. Promouvoir la mobilité douce Page 8

2.1.2. Améliorer la sécurité routière Page 8

2.1.3. Encadrer le développement et l'aménagement de la RN63 Page 8

2.1.4. Encadrer le développement de la commune en préservant sa ruralité Page 8

3. Logement

3.1. Etre une commune où l'accès à un logement décent et adapté est une réalité «pour tous»

3.1.1. Augmenter et diversifier le parc de logements publics Page 9

3.1.2. Encadrer la création de logements dans des bâtiments privés Page 9

4. Cohésion sociale / Culture

4.1. Etre une commune répondant aux besoins de l'ensemble de sa population, des jeunes aux aînés

4.1.1. Renforcer l'accès à la culture afin de lutter contre l'exclusion sociale et culturelle Page 10

4.1.2. Créer et faire vivre des lieux de rencontre conviviaux et accessibles à tous Page 10

4.1.3. Assurer à tous l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel Page 11

5. Sports

5.1. Etre une commune qui vise l'épanouissement individuel et l'intégration dans la société

5.1.1. Promouvoir la pratique du sport dans des infrastructures modernes et de qualité Page 12

6. Environnement

6.1. Etre une commune qui protège son environnement et son cadre de vie

6.1.1. Améliorer la biodiversité Page 13

6.1.2. Gérer les eaux de surface de façon durable Page 13

7. Administration générale

7.1. Etre une administration qui offre un service public efficace et de qualité

7.1.1. Développer des synergies avec d'autres institutions publiques Page 14

7.1.2. Mettre en oeuvre une gestion optimale des ressources humaines Page 14

7.1.3. Améliorer l'accessibilité aux services communaux et utiliser les technologies modernes Page 14

7.2. Etre une administration soucieuse du bien-être et du cadre de vie de ses travailleurs

7.2.1. Mettre en oeuvre une politique de bien-être, de prévention-sécurité au travail Page 15

1. Patrimoine

1.1. Etre une commune responsable qui assure une gestion structurée, rationnelle et économique de ses infrastructures



1.1.1. Rationaliser l'utilisation et l'occupation des bâtiments publics

1.1.1.1. Rassembler les classes maternelles et l'accueil temps libre (A.T.L.) de l'école de Villers-le-Temple

Le remplacement des préfabriqués constitue sans doute un des projets phares de la majorité. Remplacer le « provisoire » par un bâtiment en dur pour y accueillir l'ensemble des maternelles, en ce compris la garderie est l'ambition de ce projet. Finalisé, il amènera une nouvelle répartition de l'espace scolaire, dédiant les bâtiments actuels aux classes primaires. Accolé à l'Espace des Templiers et à la maison de quartier, l'ensemble constituera un pôle scolaire, culturel et associatif cohérent au cœur du village. Estimation: 1.700.000€ financés en partie par le fonds des bâtiments scolaires.

Priorité : élevée
Échéance : 01/07/2018

1.1.1.2. Regrouper l'Administration, le C.P.A.S. et le bureau de poste

Les locaux de l'administration communale sont répartis dans 3 bâtiments distincts situés sur la Place Ovide Musin. Les locaux regroupant les services population et urbanisme rénovés en 2011 abritent également les centraux téléphoniques et les serveurs informatiques des services communaux. L'administration communale date de 1954 et présente d'énormes faiblesses, notamment au niveau énergétique, de la sécurité, de

la salubrité et des conditions de travail, de l'accessibilité aux P.M.R., de la stabilité et de la gestion des espaces; La salle du conseil se situe dans un troisième bâtiment à l'écart des autres locaux administratifs (l'accès aux P.M.R. ne répond pas aux normes, etc.). Le C.P.A.S. occupe une ancienne villa de 1930 qui présente les mêmes faiblesses que celles de l'administration communale. Il abrite également, à l'étage, le service communal des animations et de l'accueil temps libre (A.T.L.). Ces bâtiments anciens ne sont plus adaptés en termes de sécurité, de conditions de travail du personnel et d'accueil des usagers. Le projet comprend la création d'un volume moderne, articulé avec le bâtiment de l'administration communale déjà rénové (maison de naissance du violoniste Ovide Musin). Il améliorera significativement le niveau de confort du personnel et des usagers tout en diminuant fortement la consommation d'énergie. Le bâtiment hébergera également le bureau de poste et permettra de conserver une activité et des services appelés sinon à disparaître à Nandrin. Il constituera un pôle administratif fort permettant d'offrir un niveau de services élevé aux usagers. Estimation : 2.000.000€ financés en partie par le plan d'investissement communal (PIC) 2013-2016

Priorité : élevée
Échéance : 01/07/2018
Avancement : en cours

1.1.1.3. Conserver l'antenne locale de la Zone de police (Z.P.) à proximité de l'administration

L'antenne locale de la police est actuellement située dans les bâtiments de l'ancienne gendarmerie. Ceux-ci seront rénovés dans le cadre d'un plan d'ancrage 2014-2016 pour accueillir 10 logements publics. En outre, la zone de police mène actuellement une réflexion sur la diminution du nombre de ses antennes locales. L'acquisition et la transformation de l'actuel bureau de poste permettra d'accueillir la police de proximité dans une structure moderne et adaptée, tout en la rapprochant du pôle administratif de Nandrin. Le maintien sur notre entité d'une antenne locale de la police représente un enjeu essentiel en termes de sécurité. Estimation : 500.000€

Priorité : élevée
Échéance : 01/07/2018

1.1.1.4. Rationaliser en partenariat avec les fabriques d'église l'utilisation des lieux de culte

L'utilisation des lieux de culte et les moyens alloués à leur entretien doivent être en phase avec l'évolution de notre société. Il est opportun de rationaliser l'utilisation des lieux de culte de manière d'une part à permettre la tenue des offices religieux dans des conditions décentes et d'autre part à affecter les moyens dégagés à des besoins temporels, plus proches des préoccupations actuelles du citoyen: école, petite enfance, culture, environnement, économie d'énergie, etc.

Échéance : 01/01/2020

1.1.2. Répondre aux normes de sécurité pour les bâtiments publics

1.1.2.1. Mettre en conformité les bâtiments communaux (électricité, incendie, etc)

Les locaux de l'administration communale sont répartis dans 3 bâtiments distincts situés sur la Place Ovide Musin. Le parc immobilier de la commune est relativement ancien. Il est essentiel, tant pour des raisons de sécurité que pour des motifs de salubrité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (P.M.R.) et de confort, de le mettre en conformité avec les normes actuelles en vigueur.

Priorité : élevée
Échéance : 01/01/2021
Avancement : en cours

1.1.3. Mettre en oeuvre une politique d'économie d'énergies

1.1.3.1. Améliorer les performances énergétiques des bâtiments publics

Le parc immobilier de la commune est relativement ancien. Les économies potentielles en termes de dépenses énergétiques sont relativement élevées. Les gains réalisés sont autant de moyens nouveaux à affecter à des actions concrètes en faveur des citoyens. Dans un premier temps, mettre en oeuvre les recommandations édictées à l'issue des études « Quick-scan énergétiques » réalisées sur 6 bâtiments communaux dans le cadre du projet FEDER 31 communes au soleil.

Avancement : en cours



2. Aménagement du territoire / Mobilité

2.1. Etre une commune soucieuse du développement cohérent de son territoire, dans une optique de qualité environnementale et d'aménagement durable

2.1.1. Promouvoir la mobilité douce

2.1.1.1. Compléter et améliorer le réseau existant

Développer les cheminements piétons et cyclistes le long des voiries, en particulier sur les axes menant vers les arrêts de bus, à proximité des écoles et vers les centres d'activités pour les jeunes.

Avancement : en cours

2.1.2. Améliorer la sécurité routière

2.1.2.1. Réaliser les recommandations du plan intercommunal de mobilité (P.I.C.M.)

Aménager des zones 30 et/ou résidentielles dans les noyaux d'habitat et les sites sensibles (infrastructures du Pery), sur base d'une réflexion citoyenne encadrée par des services extérieurs spécialisés en mobilité : Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité (C.C.A.T.M.), Conseil consultatif communal des aînés (C.C.C.A.), Plan communal de développement de la nature (P.C.D.N.), etc.

Poursuivre la politique d'entretien régulier des voiries.

Priorité : élevée

Avancement : en cours

2.1.2.2. Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle

Promouvoir la mobilité douce dans les déplacements quotidiens et les loisirs : continuer la formation à la pratique du vélo (provélo), participer à la semaine de la mobilité, etc.

Avancement : en cours

2.1.3. Encadrer le développement et l'aménagement de la RN63

2.1.3.1. Créer une plate-forme multimodale en liaison avec le rapido-bus Liège-Marche

Le développement d'un parking multimodal doit favoriser le co-voiturage et permettre l'accueil d'un arrêt du rapido-bus de la liaison Liège-Marche. Le P.I.C.M. doit être réactualisé et adapté pour ce qui concerne le périmètre de la N63.

Priorité : élevée

Avancement : en cours

2.1.3.2. Actualiser le plan intercommunal de mobilité (P.I.C.M.) en tenant compte des nouveaux enjeux

Le cadre paysager doit être préservé. Le développement commercial le long de la voirie doit être maîtrisé. Un soin tout particulier doit être apporté à l'aménagement des abords et des parkings ainsi qu'à la mise en place d'enseignes et d'une signalisation de qualité. Le P.I.C.M. doit être réactualisé et adapté pour ce qui concerne le périmètre de la N63.

Échéance : 01/01/2019

2.1.4. Encadrer le développement de la commune en préservant sa ruralité

2.1.4.1. Réaliser un plan communal de développement de la ruralité (P.C.D.R.)

Le P.C.D.R. est un document qui synthétise les résultats de toutes les réunions d'information, de consultation, de groupes de travail et de la commission locale de développement rural. Il présente les axes de développement de la commune pour les 10 prochaines années ainsi que les projets ou actions à mettre en œuvre. Le P.C.D.R. est composé de 5 parties :

- l'analyse socio-économique de la commune permettant d'élaborer une première analyse du territoire communal;
- le déroulement et les résultats de la participation de la population;
- la stratégie à mettre en place reprenant les orientations et objectifs ciblés que la commune va se fixer. Ils sont justifiés par les éléments du diagnostic et des résultats de la consultation de la population;
- les projets et les actions à réaliser pour atteindre les objectifs;
- un tableau de bord reprenant l'ensemble des projets et actions, la programmation dans le temps et les moyens financiers prévus.

Le P.C.D.R. doit se comprendre comme un outil de gestion et de prospective communales et doit s'inscrire dans les axes et les orientations développés par le P.S.T. Il couvre notamment les domaines suivants :

- création, promotion et soutien de l'emploi ou d'activités économiques;
- amélioration et création de services et d'équipements à l'usage de la population;
- rénovation, création et promotion de l'habitat;
- aménagement et création d'espaces publics, de maisons de village et d'autres lieux d'accueil, d'information et de rencontre;
- protection, amélioration et mise en valeur du cadre et du milieu de vie en ce compris le patrimoine bâti et naturel;
- aménagement et création de voiries et de moyens de transport et communication d'intérêt communal.

Échéance : 01/01/2021

3. Logement

3.1. Etre une commune où l'accès à un logement décent et adapté est une réalité «pour tous»



3.1.1. Augmenter et diversifier le parc de logements publics

3.1.1.1. Réalisation complète des plans d'ancrages communaux

Depuis 2006, la Commune de Nandrin s'inscrit dans le cadre du développement de logements publics tel que le préconise la région wallonne. En effet, la commune répond aux appels à projets dans le cadre des programmes communaux d'actions en matière de création de logements publics avec la volonté de doter chaque entité de logements publics dans toutes leurs déclinaisons (urgence, transit, insertion, social, ...). Ces programmes ont été réalisés en cohérence avec les besoins rencontrés dans une commune telle que la nôtre : du logement diversifié, adapté à des profils sociologiques différents (personnes à mobilité réduite, personne isolée, familles nombreuses, ...), une politique visant clairement la mixité des ménages en situation de précarité. Les programmes ont en outre tenu compte de la réalité foncière et patrimoniale de la commune, privilégiant la rénovation du bâti existant pour réaliser ses objectifs en la matière. La création de quatre logements publics à Villers, la réaffectation de l'ancienne gendarmerie à Nandrin en la création de 10 logements publics (dont un de transit), les rénovations de la maison rue Sylvain Gouverneur et du logement au-dessus de l'administration communale sont des réalisations qui s'inscrivent dans cet esprit de revitalisation et de rénovation du patrimoine public en le réaffectant à du logement public.

Avancement : en cours

3.1.1.2. Créer une résidence-services sociale publique

Il est primordial d'anticiper les conséquences de l'évolution sociologique et démographique de notre société. L'accroissement de la population âgée et l'allongement de la durée de vie sont autant de facteurs qui justifient

le développement d'un pôle social fort dédié aux aînés. Une résidence-services comportant une vingtaine de logements pour aînés sera implantée en lieu et place de l'actuel bâtiment du C.P.A.S. Elle s'articulera aux logements publics prévus à Fraineux dont la plupart sont adaptés à la personne âgée. La commune initiera ce projet ambitieux en partenariat notamment avec la région et l'hôpital de Huy et avec le soutien du groupe d'action locale (GAL) et du plan de cohésion sociale (P.C.S.).

Échéance : 01/01/2020

3.1.2. Encadrer la création de logements dans des bâtiments privés

3.1.2.1. Adapter les critères de division de logements

Plutôt que d'augmenter le nombre de lotissements et d'étaler l'habitat, il est préférable d'utiliser et de rénover les constructions existantes. La division de bâtiments en plusieurs logements (ex : logements « kangourou »), peut être encouragée si les critères suivants sont rencontrés :

- la suffisance d'emplacement de parcage et leur discrétion;
- une superficie de 80m² minimum par logement;
- une recherche de performance énergétique du bâtiment;
- une amélioration de l'architecture si nécessaire;
- une réflexion sur la division des jardins;
- une réflexion sur l'allègement des critères de surface prévus par les lignes directrices communales pour l'urbanisme doit être menée.

Échéance : 01/01/2018

4. Cohésion sociale / Culture

4.1. Etre une commune répondant aux besoins de l'ensemble de sa population, des jeunes aux aînés



4.1.1. Renforcer l'accès à la culture afin de lutter contre l'exclusion sociale et culturelle

4.1.1.1. Réactiver le comité culturel local

A Nandrin, les activités culturelles, à l'initiative de nombreuses associations, se créent, se développent, se perpétuent donnant à la commune des allures dynamiques et riches en événements de tout type. La réactivation du comité culturel local permettra de mieux coordonner les actions entre elles, voire de les amplifier. En outre, un comité culturel local actif pourra amplifier ses moyens en proposant aux instances supra communales telles que la Province de Liège ou la Communauté Wallonie-Bruxelles un contrat-programme. Ses actions en quatre missions :

- offrir des possibilités de création, d'expression et de communication;
- fournir des informations, formations et documentations qui concourent à une démarche d'éducation permanente;
- organiser des manifestations mettant en valeur les initiatives locales et le patrimoine culturel local;
- organiser des services destinés aux personnes et aux associations.

Échéance : 01/01/2016

Avancement : en cours

4.1.1.2. Assurer l'avenir de la bibliothèque

Institution paroissiale, logée dans des locaux communaux, la bibliothèque est devenue naturellement le patrimoine de tous les Nandrinois. Gérée depuis plus de cinquante ans bénévolement, la bibliothèque peut s'enorgueillir de posséder un patrimoine de plus

de 11.000 livres régulièrement renouvelés, consultés ou empruntés par plus de 1300 lecteurs. Une bibliothèque vivante, riche et pleine d'humanité qu'il convient de pérenniser.

Échéance : 01/01/2017

4.1.1.3. Promouvoir l'académie des arts et de la culture

Dans le cadre du développement d'une maison de quartier, projet qui s'inscrit plus largement dans le cadre de la revitalisation du centre de Villers-le-Temple, un des enjeux sera de développer les activités proposées par l'académie de musique, d'expression corporelle et orale «Marcel Désiron», avec des actions culturelles plus ponctuelles (expositions, conférences, débats, concerts, ...) ; des activités tantôt en lien avec les activités de l'accueil temps libre, tantôt en lien avec les activités scolaires, tantôt indépendantes, à l'initiative publique, associative, voire citoyenne.

Avancement : en cours

Échéance : 01/07/2018

4.1.1.4. Encadrer les événements organisés sur la commune

Poursuivre avec le nouveau comité culturel local, en concertation avec les riverains, le soutien de la commune aux fêtes locales et aux événements musicaux (rock, techno, jazz, classique ou chorales).

Avancement : en cours

4.1.2. Créer et faire vivre des lieux de rencontre conviviaux et accessibles à tous

4.1.2.1. Créer une maison de quartier

Marier les activités liées à la petite enfance et les activités liées à une « maison de quartier ». Lieu de rencontres intergénérationnelles entre associations locales, lieu d'expression pouvant accueillir des cours de musique, des événements tels qu'expositions, concerts, débats, petits spectacles, etc., cette maison au centre de la place du village doit devenir celle de tous les Nandrinois. Rénover et réaffecter l'ancien presbytère de Villers-le-Temple (maison «Fouarge») Estimation : 800.000€ financés en partie par le PIC 2017-2018.

Priorité : élevée
Échéance : 01/07/2018
Avancement : en cours

4.1.2.2. Soutenir les mouvements de jeunesse et veiller à ce qu'ils disposent d'infrastructures adaptées

Les 3 mouvements de jeunesse présents sur notre commune (les scouts de Villers-le-Temple, les scouts de Nandrin-Tinlot et environs, le Patro) et notre Espace-Jeunes, représentent ensemble environ 500 jeunes, animateurs compris. 500 jeunes qui se rassemblent pour vivre des expériences éducatives qui forment au respect de l'autre, de l'environnement, à la citoyenneté, qui apprennent la vie de groupe et le « vivre ensemble ». Nous souhaitons soutenir ces nombreux jeunes dans leurs activités, leur apporter une aide financière et logistique et envisager pour chacun des groupes, la mise à disposition, l'aménagement ou la réhabilitation de locaux adéquats. Après le réaménagement du pavillon du Péry pour les scouts de Vil-

lers, nous travaillons à réhabiliter le local des scouts de Nandrin, situé à Favence. Ensuite nous procéderons à l'amélioration de l'espace des jeunes situé sur la place de Nandrin.

Échéance : 01/01/2021
Avancement : en cours

4.1.3. Assurer à tous l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel

4.1.3.1. Soutenir les actions du plan de cohésion social (P.C.S.)

La commune, par sa participation au P.C.S. du Condroz, soutient des actions tendant à l'accès aux droits fondamentaux : droit au travail, droit à la protection de la santé et l'aide sociale et médicale, droit à un logement décent et à un environnement sain, droit à la formation, droit à l'épanouissement social et culturel. Le plan P.C.S. 2014-2019, s'articule sur 2 objectifs. Le développement social des quartiers (villages) et la lutte contre toutes formes de précarité, de pauvreté, et d'insécurité au sens large et ce à travers 4 axes :

- l'insertion socio professionnelle;
- l'accès au logement décent;
- l'accès à la santé et le traitement des assuétudes;
- les actions menées pour le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Les actions sont pensées et menées soit au niveau communal soit au niveau transcommunal de façon à toucher un plus grand nombre de participants et d'insuffler une meilleure dynamique au sein des groupes.

Avancement : en cours



5. Sports

5.1. Etre une commune qui vise l'épanouissement individuel et l'intégration dans la société

5.1.1. Promouvoir la pratique du sport dans des infrastructures modernes et de qualité

5.1.1.1. Pérenniser le site sportif du Pery

Les pouvoirs publics (région, province et commune) ont récemment investi des moyens importants dans les nouvelles infrastructures sportives du Pery. Il est essentiel de pérenniser ce complexe sportif et d'assurer son accès au plus grand nombre. Cette dynamique sera instituée au travers d'un partenariat avec la Province de Liège et avec la construction d'un espace multi-sports.

5.1.1.2. Soutenir les associations sportives et veiller à ce qu'elles disposent d'infrastructures adaptées

Nous souhaitons soutenir les nombreux sportifs jeunes et moins jeunes dans la pratique de leurs activités tant en salle qu'en plein air. La commune poursuivra ses aides logistiques et financières aux clubs actifs sur l'entité.

Avancement : en cours

5.1.1.3. Encadrer les évènements organisés sur la commune

Encadrer les évènements à vocation sportive (marches ADEPS, joggings, courses cyclistes, rallyes, tournois de football, etc.) organisés sur la commune dans le souci de la sécurité des participants et dans le respect du cadre de vie des riverains et des agriculteurs.

Échéance : 01/01/2017

Avancement : en cours



6. Environnement

6.1. Etre une commune qui protège son environnement et son cadre de vie

6.1.1. Améliorer la biodiversité

6.1.1.1. Réaliser un plan de développement de la nature (P.C.D.N.)

Le concept de P.C.D.N. a été initié dès 1995 par la Région wallonne sur base d'un double constat : l'érosion de plus en plus inquiétante de la biodiversité et la nécessité, dès lors, de préserver la nature « ordinaire », celle que nous côtoyons tous les jours. Il n'est plus suffisant de préserver la nature « extraordinaire », mise sous cloche dans des réserves naturelles. Le P.C.D.N. vise à préserver et améliorer la biodiversité de la commune, sur base d'une étude du réseau écologique, et en instaurant un partenariat entre la commune et les citoyens. Des mesures de gestion et de restauration du patrimoine naturel sont mises en œuvre ainsi que des mesures de sensibilisation et de valorisation éducative.

Échéance : 01/01/2016

Avancement : en cours

6.1.1.2. Mettre en place un programme de fauchage tardif des bords de route, de gestion différenciée des espaces verts et de lutte contre les espèces invasives

Deux objectifs principaux à ces actions: favoriser la biodiversité, en déclin inquiétant, et s'engager progressivement mais résolument vers le zéro-phyto (2019). Nos bords de route représentent de véritables couloirs écologiques, pouvant accueillir la vie de nombreuses espèces sauvages (flore et faune). Leur superficie est bien plus importante que celle des réserves naturelles. Un fauchage tardif (après le 1 septembre) sera pratiqué sur nos bords de route présentant un intérêt biologique, un espace suffisant mais sans mettre en péril la sécurité. La gestion différenciée des espaces verts consiste à appliquer à chaque espace le mode de gestion le plus approprié à sa situation, à son utilisation. Cette approche raisonnée doit permettre de limiter les contraintes et charges de travail (gain de temps) auxquelles sont confrontés nos services communaux et de limiter les risques de pollution et d'atteintes à notre santé par la réduction des produits phytosanitaires (herbicides, pesticides, ...) Quant aux plantes invasives, elles se développent au détriment des espèces indigènes et il convient de lutter efficacement contre leur multiplication.

Échéance : 01/01/2018

Avancement : en cours



© Papirazzi - Fotolia.com

6.1.1.3. Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle

Pour toute action qui innove, qui suppose un changement de pratique et donc de mentalité, il est important d'informer et de sensibiliser tous les acteurs concernés, y compris les citoyens. Chaque année, la commune organisera une action ou campagne de sensibilisation en rapport avec la thématique environnementale. Elle pourra s'inscrire dans des campagnes initiées par des instances supérieures (semaine de l'arbre, semaine sans pesticides, communes Maya, contrats de rivière...), ou être initiée de manière autonome.

Avancement : en cours

6.1.2. Gérer les eaux de surface de façon durable

6.1.2.1. Poursuivre la mise en place des dispositifs de protection contre l'érosion et les inondations

De manière récurrente, la commune de Nandrin doit gérer des problèmes de ruissellement et d'écoulements boueux, voire d'inondations. Il convient de poursuivre la mise en œuvre des zones d'immersion temporaire (ZIT) à Saint-Séverin, Fraigneux-Péry, Saint-Donat, Baymont, Thier des Raves et des recommandations préconisées par les études menées par les Facultés Universitaires Agronomiques de Gembloux et le Service Public de Wallonie (S.P.W.).

Avancement : en cours

6.1.2.2. Mener au moins une action de prévention/sensibilisation annuelle (contrat rivière)

Sur la thématique des eaux de surface, les actions de prévention et sensibilisation concerneront la problématique de l'érosion et inondations mais aussi la problématique des eaux usées, des rejets et dépôts dans les cours d'eau. Ces actions seront menées en collaboration notamment avec les contrats de rivière, l'intercommunale de distribution d'eau de Nandrin, Tinlot et environs (IDEN) ou l'association intercommunale pour le démergement et l'épuration (A.I.D.E.). Cette thématique est aussi du ressort de la politique de l'urbanisme qui doit veiller à recommander voire imposer des revêtements perméables.

Avancement : en cours

7. Administration générale

7.1. Etre une administration qui offre un service public efficace et de qualité



7.1.1. Développer des synergies avec d'autres institutions publiques

7.1.1.1. Rapprocher l'Administration et le C.P.A.S.

Depuis plusieurs années, des synergies et des économies d'échelles entre le C.P.A.S. et la commune ont été réalisées. Le contexte économique nous pousse à persévérer dans cette voie. Pour pouvoir accentuer cette dynamique, comme par exemple en créant un secrétariat et un service du personnel communs, les deux institutions doivent être abritées dans une structure commune. Ce rapprochement doit bien évidemment être pensé et conçu dans le respect de l'autonomie des deux entités. La fusion des deux institutions ne sera effectuée que dans le cadre strict de la réforme décidée par le législateur.

Priorité : élevée
Échéance : 01/07/2018
Avancement : en cours

7.1.1.2. Développer la supra communalité

Dans un souci d'efficacité et d'économie, la commune doit accentuer les partenariats avec les autres institutions publiques. Il faut privilégier la mutualisation des moyens techniques et humains ainsi que le recours aux services spécialisés proposés par d'autres niveaux de pouvoirs : centrales de marché régionales et provinciales, adhésion au syndicat d'initiative de la vallée du Hoyoux, conférence des élus, GAL, P.C.S., bpost, contrats de rivière, etc.

Avancement : en cours

7.1.2. Mettre en oeuvre une gestion optimale des ressources humaines

7.1.2.1. Définir des procédures de travail simples et efficaces

Les procédures internes doivent faire l'objet d'une analyse et la cas échéant d'une simplification. La démarche doit être conçue tant dans l'intérêt de l'utilisateur du service public que des travailleurs. Le plan de formation du

personnel doit être régulièrement actualisé en fonction des besoins internes et des objectifs à atteindre.

7.1.2.2. Etablir un cadre et un organigramme communs avec le C.P.A.S.

La mise en place d'un cadre et d'un organigramme communs doit être conçue dans un souci d'efficacité et d'économie de moyens sans remettre en cause l'autonomie des deux institutions.

7.1.3. Améliorer l'accessibilité aux services communaux et utiliser les technologies modernes

7.1.3.1. Améliorer l'accueil du public et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Les bâtiments abritant les services communaux sont anciens. Ils ne sont plus adaptés aux standards modernes et légaux d'accueil du public et d'accès aux personnes à mobilité réduite. Il est primordial de remédier à cette situation.

Avancement : en cours

7.1.3.2. Moderniser les outils

L'actualisation des procédures internes doit être complétée par le recours aux technologies modernes : dématérialisation de l'archivage et du traitement des courriers, gestion informatisée des séances du collège et du conseil, Wi-Fi, cadastre énergétique, cartographie digitalisée, outillage performant, etc.

Avancement : en cours

7.1.3.3. Améliorer le site web et permettre la commande de documents en ligne

Le site web doit être amélioré de manière à ce qu'il réponde à des objectifs de communication rapide, directe et actualisée. Il doit être modernisé pour être plus vivant, pratique et agréable à utiliser. Il doit également permettre la commande en ligne de documents administratifs.

7.2. Etre une administration soucieuse du bien-être et du cadre de vie de ses travailleurs

7.2.1. Mettre en oeuvre une politique de bien-être, de prévention-sécurité au travail

7.2.1.1. Mettre en place un service interne pour la prévention et la protection au travail (S.I.P.P.T.) commun (administration/C.P.A.S./écoles) et un comité de concertation de base (C.C.B.)

Le service interne de prévention et de protection au travail a pour mission d'assister l'employeur, les membres de la ligne hiérarchique et les travailleurs dans l'application de la réglementation relative au bien-être des travailleurs. Il a également pour mission de :

- participer à l'identification des dangers et donner des avis sur l'évaluation des risques, le plan global de prévention et le plan annuel d'action;
- participer à l'examen des causes des accidents du travail;
- donner un avis sur les différents thèmes qui concernent l'ensemble du code sur le bien-être au travail, y compris le travail avec des tiers;
- rendre des avis sur la rédaction des instructions et l'information, l'accueil et la formation des travailleurs;
- être à la disposition des personnes présentes dans l'entreprise pour toutes les questions qui relèvent de l'application de la législation;
- participer à l'application des mesures à prendre en cas de danger grave et immédiat, à l'élaboration des procédures d'urgence interne et à l'organisation des premiers secours.

Priorité : élevée
Avancement : en cours

7.2.1.2. Etablir un plan de prévention global et un plan d'actions annuel

Tout employeur est tenu de mener une politique de bien-être impliquant un système de gestion des risques basé sur une analyse des risques. Les mesures de prévention pour remédier aux risques identifiés doivent se concevoir au niveau de l'organisation dans son ensemble, du groupe de postes de travail ou de fonctions et de l'individu. Ces mesures peuvent, entre autres, avoir trait à l'organisation du service public, à l'aménagement d'un lieu de travail, à la conception du poste de travail, au choix de moyens de travail et des équipements de protection, aux instructions pour les travailleurs, etc. Afin de programmer l'exécution de ces mesures, l'employeur élabore un plan de prévention global. Les mesures qu'il souhaite réaliser durant l'année suivante sont à évoquer dans un plan d'actions annuel.

Priorité : élevée
Avancement : en cours



Pour en savoir plus sur le Plan Stratégique Transversal

Le collège communal vous invite à une

réunion d'information et de débat

lundi 28 septembre 2015 - à 19h30

Salle communale de Saint-Séverin

rue d'Engihoul à Saint-Séverin

Les brèves du conseil communal

Conseil communal du 24 mars

Le conseil communal a approuvé la convention de mise à disposition du « Pavillon du Pery » à l'unité scout 17^{ème} Val Mosan (action 4.1.2.2 du P.S.T. page 11).



Le conseil communal a renouvelé pour la période 2015 à 2019 la convention de partenariat avec l'asbl « Les Territoires de la Mémoire », Centre d'Éducation à la Résistance et à la Citoyenneté.

Le conseil communal a approuvé la convention de partenariat avec le Centre Régional pour l'Intégration des Personnes Étrangères ou d'origine étrangère à Liège (asbl CRIPEL) pour organiser et coordonner le parcours d'accueil et d'intégration des primo-arrivants dans la commune.

Conseil communal du 21 avril

Le conseil communal a décidé la mise en place d'un service interne commun pour la prévention et la protection au travail (S.I.P.P.T.) dans le cadre des synergies et des économies d'échelle entre l'administration communale et le CPAS (action 7.2.1.1 du P.S.T. page 15).

Le conseil communal a adopté la clé de répartition des dotations communales à la zone de secours HEMECO, fusion des services régionaux d'incendie de Huy et de Hamoir depuis le 1er juillet (environ 50€ par habitant/an).

Le conseil communal a donné son accord de principe sur l'octroi au « GAL Pays des Condruses » d'un droit d'emphytéose pour l'implantation d'un hall relais agricole dans une partie du hangar communal situé Tige des Saules n°48.



Le conseil communal a sollicité la mise à disposition de fonctionnaires provinciaux dans le cadre de la mise en oeuvre prochaine des sanctions administratives communales.

Le système des sanctions administratives permet aux communes de sanctionner directement certains comportements « inciviques » ayant un impact négatif sur la qualité de vie des habitants de la commune, comme les jets de détritus sur la voie publique, les tapages (nocturnes et diurnes), les graffitis, etc. Ce système permet à la fois de désengorger les tribunaux et le parquet et d'assurer qu'une sanction effective soit prononcée. (Plus d'informations à venir).

Conseil communal du 19 mai

Le conseil communal a voté la modification budgétaire numéro 1 de l'exercice 2015.

Celle-ci intègre le résultat du compte de l'exercice 2014 et a été approuvée comme suit par la tutelle régionale le 17 juin 2015 :

Exercice 2015	Service ordinaire
Recettes exercice propre	6.338.958,52€
Dépenses exercice propre	6.335.116,75€
Boni exercice propre	+3.841,77€
Recettes exercices antérieurs	890.616,16€
Recettes globales	7.420.514,67€
Dépenses globales	7.412.029,08€
Boni global	+8.485,59€
Investissements	790.939,99€
Fonds de réserves	1.388.071,52€

Le conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché de services relatif à l'organisation des classes de neige 2016 des écoles communales. Les élèves se rendront du 17 au 25 mars 2016 à Chiesa in Valmalenco en Italie.

Le conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché d'entretien des voiries communales 2015. Les travaux ont été réalisés au mois d'août et concernent les rues des Quatre Bras, de Berleur, de la Haie des Moges, d'Engihoul et du Petit Fraineux. Les parkings des écoles ont également fait l'objet d'une réfection. Des dispositifs de modération de vitesse ont été réalisés sur les tronçons les plus problématiques: modification du bord fictif de voirie, marquages, voie centrale banalisée, etc. (objectif 2.1.2 du P.S.T. pages 8 et 21).



Conseil communal du 23 juin

Le conseil communal a approuvé le Programme Stratégique Transversal (P.S.T.). Ce document définit et planifie la réalisation des actions et des objectifs prioritaires pour la législature communale 2013-2018 (voir pages 4 à 15).

Le conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché d'architecture concernant la modernisation de l'administration communale et l'intégration du CPAS dans une structure commune. Le début des travaux est envisagé au printemps 2017 (action 7.1.1.1 du P.S.T. page 14).

Le conseil communal a approuvé les conditions et le mode de passation du marché d'architecture concernant la création d'une maison de quartier à Villers-le-Temple. Le début des travaux est envisagé à l'été 2017 (action 4.1.2.1 du P.S.T. page 11).

Le conseil communal a approuvé la convention «bords de routes - fauchage tardif». La commune réservera quelques 25 kilomètres de talus et accotements à la pratique du fauchage tardif. (action 6.1.1.2 du P.S.T. page 13).

Le conseil communal a approuvé la convention relative à la mise à disposition par le « GAL Pays des Condruses » de 2 désherbeurs thermiques. (action 7.1.1.2 du P.S.T. page 14).



Le conseil communal a décidé d'adhérer à la campagne européenne POLLEC 2 (Politique Locale Energie Climat) qui encourage les structures territoriales à privilégier le concept « économie bas carbone » (action 1.1.3.1 du P.S.T. page 7).

Centenaire 2015

Madame Mélina Lejeune est née le 04 août 1915 à Nandrin et a épousé Mr Albert Dabée en 1938. Madame Dabée a toujours vécu, à Nandrin dans le quartier du Halleux mais réside désormais à la maison de repos « La Sénorie » de Nandrin. C'est là que, ce mardi 04 août 2015, sa famille et les autorités communales l'ont fêtée pour son 100^{ème} anniversaire.



Noces d'Or Frère - Jacqmard

Julie Jacqmard est née le 22/03/1943 à Grandhan. Jean-Marie Frère est né le 14/10/1943 à Lodelinsart. Ils se sont rencontrés en 1963 à Liège où ils étaient étudiants, monsieur, en chimie et madame à l'école normale.

Ils se marièrent le 08 juillet 1965 à Hotton.

Leurs deux filles naquirent à Montréal pendant que monsieur y obtenait son doctorat.

La famille rentrée en Belgique en 1970, monsieur travaille comme chercheur à l'Ulg. Par la suite, il sera nommé chargé de cours.

Madame, après divers interims, dont 2 ans à l'école de l'état de Nandrin, sera nommée à l'école communale de Neupré en 1977.

En 1975, ils font construire sur Nandrin et, en 1976, naît leur fils.

Ce 18 juillet 2015, nous avons eu la joie de partager la célébration de leurs noces d'or entouré de leur famille.



Aïkido Club d'AïKIDO La Spirale «Rasen»

DOJO : « BUDO RYU »
Fond de Bêche, 19 à Nandrin

Professeurs : Jacques MAINIL, Sandan (aide-moniteur ADEP)
Christiane DUCHESNES, Nidan

cours enfants :
mardi de 18h à 19h - jeudi de 17h30 à 18h30
cours adolescents/adultes :
mardi de 18h à 20h - jeudi de 17h30 à 19h30

Contacts :

- GSM : Jacques MAINIL 0472/235592
- Courriel : Christiane DUCHESNES
cduchesnes@hotmail.com
- Site internet : www.budoryu.net



Badminton



Vous souhaitez vous maintenir en forme ?
Vous avez entre 35 et 75 ans ?
Rejoignez-nous pour vous délasser en jouant au Badminton

Chez nous, ce n'est pas une activité de plage, ni une compétition. C'est tout simplement un sport de plaisir.

Lundi et jeudi - de 11h à 12h30
Villers-le-Temple : Hall des sports
rue J. Pierco (à côté de l'école).

Renseignements : 085/51.23.62

Budo RYU



**Aïkido, Tai Chi Chuan, Musculation,
Ju Jitsu, Yoga.**

Fond de Bêche, 19 - Nandrin
Tél : 085/512291 ou 0476/354049

Cyclo Condruze Nandrin

Les sorties ont lieu le mardi à 18h pour le groupe A et le mercredi à 18 h pour le groupe B (+/- 35 km) ainsi que le samedi à 14 h pour les deux groupes (+/-70 km), le lieu de départ est situé sur la place de Nandrin

Contact : 04/336.04.38 - charlesuze@skynet.be
086/34.42.07 - g.tirtiaux@skynet.be

Danse, Football, Natation



(à partir de 4 ans)

ASBL FAMILLE SPORT ET CULTURE
Sous le patronage de la Ligue des Familles
Contact : 0497/79.00.37 - nodu@hotmail.com



Le Kaérobic, qu'est ce que c'est...?

Un soupçon de Karaté, une pincée d'aérobic, de la musique, une ambiance décontractée, mélangez le tout : voici le Kaérobic! Mais le Kaérobic c'est avant tout une discipline complète, fun et qui s'adresse à toutes de 12 à 65 ans (nous acceptons aussi à partir de 10 ans).

Cette discipline à part entière allie les arts martiaux, la souplesse, la légèreté, l'habileté et, l'aérobic, le travail fragmenté, le développement de la condition physique et le modelage du corps.

Mais le plus important est l'esprit qui se dégage des séances de Kaérobic. L'ambiance y est fun, conviviale, amicale, amusante, l'effort se fait ici avec le sourire et celles qui trouvent les arts martiaux un peu austères et qui n'aiment pas les contacts physiques des sports de combat en seront ravies puisque le seul adversaire de la pratiquante du Kaérobic est elle-même...

Mais le Kaérobic avant tout ça se vit, alors rendez vous dans un cours tout proche de chez vous!

Attention il y a tout de même un risque, celui d'être conquise...

Salle: Espace des Templiers
4, Rue Pierco à 4550 Villers-le-Temple
Horaire: Mercredi 20h-21h15
Professeur: Jessica Godinas
Abonnement: A la séance, 10 leçons, Trimestriel, à l'année
info: www.kaerobic.com 0471/55.69.52

Kick Power Training



Sport complet qui permet de se défouler, de se remuscler, d'éliminer un maximum de graisse et de stress. Travail cardiovasculaire qui permet de retrouver une condition physique. Grâce aux combinaisons de mouvements associés aux Arts Martiaux et au Fitness. Travail aérobic à son propre rythme sans aucun contact. Les séances se terminent par une série d'abdos fessiers. Les cours débutent dès 12 ans, il n'y a pas d'âge limite.

Le Dragon Team donne des cours de Kick Power Training, Zumba Fitness et Karaté. 30 années d'expérience.

A l'espace des Templiers
Villers le Temple
0476/94.37.01



Rester en Forme
...de la vitalité dans notre vie

L'activité physique à partir de 40 - 50 ans et après 60 ans stimule notre qualité de vie : nous restons en meilleure santé, ressentons plus de bien-être tant physique que mental et nous gardons de la vitalité chaque jour.

Rester en Forme propose des séances d'activités physiques ou sportives :
adaptées à votre niveau
encadrées par un professionnel attentif dans une ambiance décontractée et en journée!

Venez nous rejoindre au Hall des Templiers pour pratiquer :

Étirements et souplesse : mardi 15h30
Gym douce : lundi 16h.
Marche Nordique : vendredi 14h.

Ensemble, bougeons pour rester en forme!

Le programme se trouve sur le site :
www.resterenforme.be
Contact :
Olivier HENRY 0486/80.67.64

Tennis de table

Envie de vous intégrer dans un club de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table (comme Jean-Michel Saive) ?



Le Tennis de Table Club Templiers est pour vous !

Les activités :

- un entraînement dirigé le mercredi entre 18h30 et 20h30 ;
- un entraînement libre le mercredi dès 20h30 ;
- un championnat provincial par équipe de 4 joueurs d'une durée approximative de trois heures les vendredis ou samedis ;
- des tournois individuels extérieurs, ...

L'endroit : Espace des Saules, 11
rue Tige des Saules, 4550 Yernée-Fraineux

Contact : S. Coolen (président) : 04/371 52 66



Le Dragon Team et ses 3 instructeurs, proposent les cours de Zumba Fitness à l'Espace des Templiers.

Venez nous rejoindre, bouger, vous défouler, vous amuser, sur des musiques de Beto PEREZ, Merengue, Samba, Reggaeton, Salsa, dans une super ambiance et dans la bonne humeur.
Une équipe de professionnelles s'occupe de vous.

Espace des Templiers
4, Rue Pierco à 4550 Villers-le-Temple
Tous les Lundis de 19h15 à 20h15
Renseignements : 0476/943701



Le club de céramique de Villers-le-Temple (depuis 1979)



Les techniques de base du travail de la terre et le tournage, terre sigillée, émaillage, etc.
Cuissons au four électrique, four à gaz pour le raku, raku nu, terre sigillée, four papier, etc.

Où : Bâtiment communal, Place Baudouin 1^{er}, 1 à Villers-le-Temple
Quand : Tous les mercredis de l'année de 19h30 à 22h30

Contact : Huguette LACKMAN, 085/511 399 ou 0495/497 239

Art au Village



Reprise des ateliers le 4 septembre

Peinture, dessin, aquarelle, pastel

**Saint-Séverin,
salle communale, rue Engihoul**

**Le vendredi de 18 h 45 à 21 h 30
Venez rejoindre une équipe sympa**

Renseignements et inscriptions (places limitées)
Yvette tél : 04.371.55.11 après 17 heures
Nous prenons déjà les inscriptions

E-mail: ettevygy@base.be
Visite du Blog: <http://artauvillage.skynetblogs.be/>

Plaisirs artistiques

à Nandrin

Les Ateliers d'Arts Plastiques

Sous l'égide du Royal Élan - Fondation
Christian Blavier - Fondation privée

Êtes-vous intéressé par la peinture et
le dessin, enseignés par deux profes-
seurs diplômés et expérimentés?
Voulez-vous passer des agréables
après-midi dans une ambiance convi-
viale et amicale?

Alors inscrivez-vous!

Les cours se passent tous les samedis
de l'année scolaire
entre 14 et 17 heures
rue du Presbytère, 4 (près du musée)

Informations et inscriptions :
Tél : 085/51.11.57 ou 085/51.35.46



*Après-midi
musicale et de détente*
avec nos enfants et adolescents

Organisée par le Royal Élan
Fondation Christian Blavier Fondation privée.

À l'Église Saint-Martin de Nandrin
Le 18 octobre 2015 de 14 à 16 heures

Au programme :

- Chorale des enfants Saint-Martin de Nandrin
Consacrer un peu de temps au plaisir de la musique
- Académie « Marcel Désiron » d'Amay
Enfants et adolescents présentent des ensembles
instrumentaux et orchestraux

Ouverture du musée de la Vie Rurale
Condruze de 13 à 19 heures

Remise de bandes dessinées et goûter offert aux
enfants et adolescents

Pour plus d'informations :
085/51 11 57 (Madame Blavier)



SEMBAINE DU COMMERCE ÉQUITABLE

TOUS AUX PETITS DÉJEUNERS OXFAM !

Pour l'agriculture paysanne au Nord comme au Sud

infos : www.omdm.be

OXFAM
Magasins du monde

Dimanche 11 octobre
Salle Communale de Saint-Séverin

Rue Engihoul, 17 à Saint-Séverin
bernakurz@hotmail.com - tel: 0498 41 85 00
dewez.veronique@gmail.com - tel: 0474 96 46 43

Au menu :
Les produits OXFAM issus du commerce équitable et des produits locaux issus de l'agriculture paysane

OXFAM propose aussi des produits d'ici. Agissons pour l'agriculture paysanne durable, au nord comme au sud.

PAF : Adultes : 6€ - Enfants : 3 € - www.omdm.be/petitsdejeuners

Été Solidaire 2015

Vendredi 31 juillet s'achevait l'« été solidaire » de Nandrin pour les 10 jeunes de notre commune qui ont pu découvrir l'expérience d'un premier emploi.

En effet, le barbecue et le thé dansant annuels organisés par les jeunes de l'été solidaire pour les aînés de la commune ont clôturé de manière festive ces 10 jours de projets intergénérationnels et au service de la communauté.

Cette année, les travailleurs sociaux, Caroline (assistante sociale du CPAS), Frédéric (éducateur de l'espace jeunes de Nandrin) et Mériem (éducatrice au PCS Condroz) ont encadré dix jeunes engagés sous contrat d'occupation étudiant par le CPAS. Agés de 15 à 21 ans, les jeunes étaient issus des quatre coins de la commune.

Ils ont notamment eu pour missions d'aider des personnes moins valides dans la réalisation de petites tâches à leur domicile mais aussi de repeindre le futur local de la garderie à l'école de Saint-Séverin et d'entretenir divers endroits de l'espace public (nettoyage des accotements, de monuments, etc.) Les jeunes ont également été

à la rencontre de 2 institutions de la commune. Ils ont tout d'abord organisé un atelier cuisine « découverte des sens » pour des résidents du Foyer le Calydon à Yernée. Ils se sont ensuite rendus à la Maison de repos « Le jour de mai » où ils ont organisé un goûter et ont animé une activité « Bingo » pour et avec les résidents. Ces différentes actions visaient à impliquer les jeunes dans la valorisation, l'amélioration et l'embellissement de leur quartier et de leur environnement. L'objectif était également de développer leur sens de la citoyenneté et de la solidarité.

Les encadrants du projet tiennent à remercier l'équipe de cet été solidaire 2015 au complet pour la qualité de leur travail et leur engagement dans les tâches accomplies.



Notre commune autrefois et aujourd'hui

Au travers de cartes postales anciennes, datant le plus souvent du début du XX^e siècle, et de photos d'aujourd'hui, cette rubrique nous montre l'évolution et les changements qu'ont connus certains sites et lieux de notre commune.



Voici près d'un siècle (1920) qu'était construite, sur la place de Nandrin, la première phase de ce bâtiment bien connu, situé à proximité de la fontaine.



La vue dégagée alentours met en évidence les vitrines de l'horlogerie Degrève. Une pompe à carburant (à gauche de la pompe à eau) ravitaillait les rares véhicules à moteur. Mr Degrève est aussi à la base de l'édition de nombreuses cartes vues locales.



L'agrandissement du bâtiment (sur la droite de la 1ère phase) hébergera durant de très nombreuses années, l'épicerie du village.

Ca bouge à Nandrin



Chaussée à voie centrale banalisée

Au cours du mois d'août, vous aurez certainement remarqué que des lignes discontinues sont apparues sur les rues du Baty Alnay et de la Chapelle. Ces marquages routiers instaurent une chaussée à voie centrale banalisée (C.V.C.B.). Qu'est-ce que c'est que ces voiries au nom à rallonge ? L.I.B.S.R. et la Région wallonne (et oui, le code de la route est devenu une compétence régionale) en donne la définition suivante : « Chaussée à circulation centrale composée d'une voie destinée au trafic motorisé, encadrée par deux bandes latérales dédiées aux modes doux. La largeur de la voie centrale ne permet pas le croisement de deux véhicules. Ceux-ci sont autorisés à emprunter les bandes latérales lors des croisements, sans pour autant mettre en danger les piétons et les cyclistes qui s'y trouvent. » La signalisation accompagnant le marquage routier vous rappelle comment les usagers doivent se comporter sur une C.V.C.B.

Dans les cas où la visibilité entre usagers est réduite, la C.V.C.B. est interrompue pour des raisons évidentes de sécurité. Elle est alors remplacée par une piste cyclable suggérée (chevrons et sigles de vélo marqués sur la route) qui indique aux cyclistes où se placer sur la voirie et rappelle aux automobilistes qu'ils ne sont pas seuls sur la route.

Quoi qu'il en soit pour préserver notre cadre de vie, limitons notre vitesse !

Espace piétons sécurisé

Rue des Quatre Bras, les choses bougent aussi. Les piétons qui se rendaient à l'arrêt de bus de la rue de Dinant ne se sentaient pas en sécurité : pas de trottoir, accotement non praticable par tous les temps, etc. Pour rendre de la place aux piétons, un peu de voirie a été soustraite aux véhicules. L'aménagement proposé réduit la largeur de la voirie et nous contraint à lever le pied, certes, mais cela améliore la sécurité des piétons. Rappelons que la vitesse est limitée à 50km/h en agglomération. Vivons ensemble !

Le but de ces aménagements est de permettre aux usagers faibles, principalement piétons et cyclistes, de se déplacer, en sécurité, vers des lieux d'intérêt de la commune comme, notamment, le centre de Villers-le-Temple (bâtiments scolaires, sportifs, commerciaux), les infrastructures du football du Péry ou les arrêts de bus.

Des chemins réservés aux véhicules agricoles, aux piétons, cyclistes et cavaliers

Ces chemins sont réservés aux usagers dont le symbole est reproduit par les signaux placés à leur entrée. Le signal routier F99c indique le début de ce type de chemins et le F101c en marque la fin.

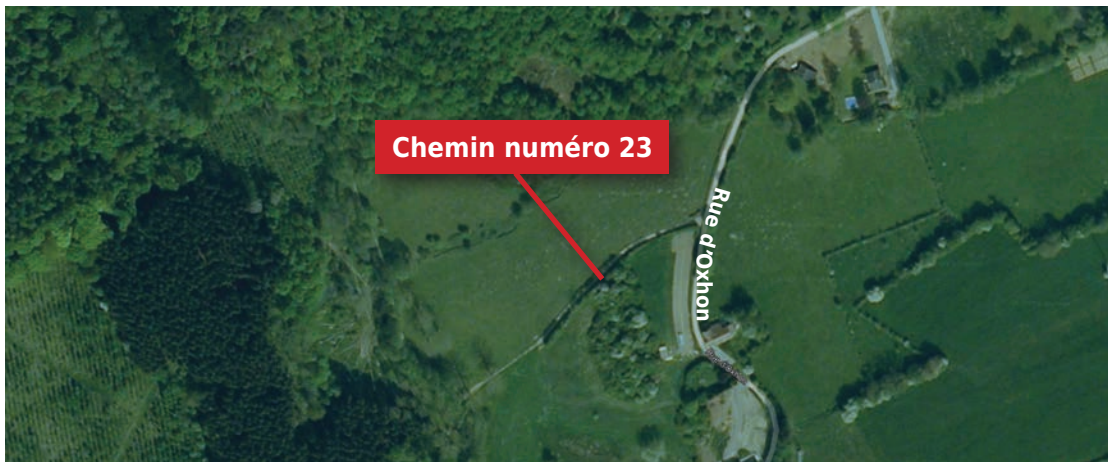
Les piétons, cyclistes et cavaliers peuvent utiliser toute la largeur des dits chemins. Ils ne peuvent entraver la circulation sans nécessité. Les usagers de ces chemins ne peuvent se mettre mutuellement en danger ni se gêner. Les véhicules agricoles, doivent redoubler de

prudence en présence des piétons, des cyclistes et des cavaliers. La vitesse y est limitée à 30 km/h.

Pourquoi ce rappel du code de la route ?



Parce qu'à Villers-Le-Temple, rue d'Oxhon, un chemin de promenade menant au ruisseau du Fond d'Oxhe (Les Rochettes) et à la commune de Modave va prochainement être orné de ces signaux afin d'interdire aux quads, motos, 4x4, etc. d'emprunter ce chemin. En effet ces véhicules abiment fortement le chemin au niveau de la rivière à tel point qu'une canalisation de l'Iden a même été endommagée.



Mercredi 14 octobre 2015

Rendez-vous à 15h. Espace des templiers,
rue J. Pierco, 4 à villers-le-Temple
pour l'inauguration et la visite d'un projet
de valorisation de sentiers.

Aménagement didactique
par des enfants de 2.5 À 12 ans.



- Abris pour oiseaux et insectes
- Plantations mellifères
- Découvertes des biotopes et biodiversité
implication pédagogique
- Protection de la faune et la flore
- Partenariat : ac de nandrin, pcdn, sentiers.
Be, service atl

NANDRIN
La belle en Condroz

Commission
Communale
Accueil temps libre à Nandrin

Expo champignons

Jeunes Naturalistes du Condroz

SAMEDI 17 octobre de 15h à 20h

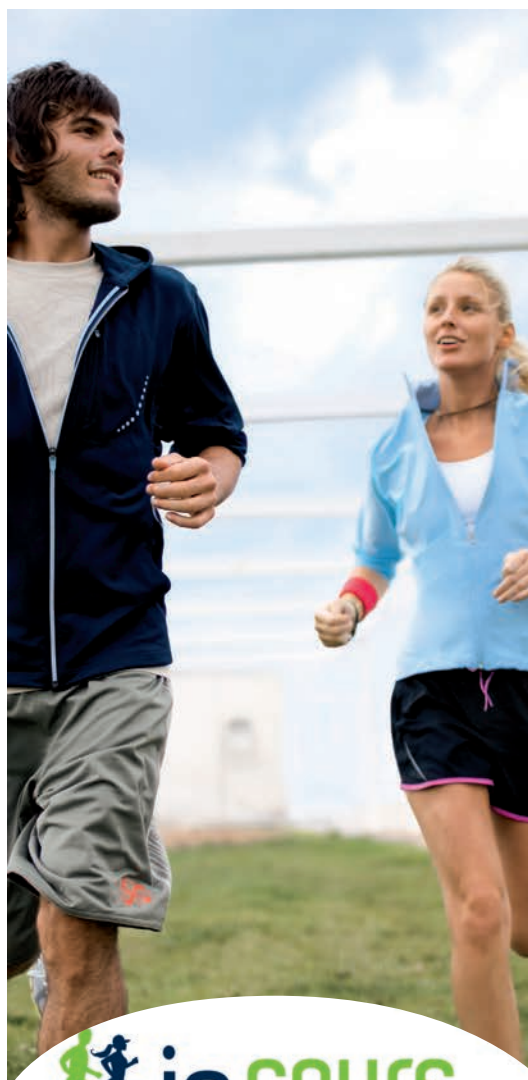
DIMANCHE 18 octobre de 9h30 à 14h

Local des JNC

Rue Bouhaye n°36 à FRAITURE

- Exposition des espèces de nos régions
- Détermination des champignons par des spécialistes
- Dégustation de champignons des bois
- Promenade familiale le dimanche matin dans les bois de Fraiture-Nandrin (rendez-vous au local des J.N.C. à 9h30 précises)

Organisation : JNC (Jeunes Naturalistes du Condroz)
Renseignements : 085/51 28 36
eloypaul@gmail.com



**je cours
pour ma
forme.com**

Date de reprise : 22 septembre
Espace des Templiers, rue J. Pierco 4

mardi et jeudi
à partir de 18.45h
pour le niveau débutant (0-5km)
à partir de 19.30h
pour le niveau supérieur (5-10km)

Cotisation : 25 euros

Renseignements et inscriptions préalables :
lindsay.chapelle@nandrin.be
085/51.94.78

Bilan du premier trimestre.

Le 17 décembre 2014 : Visite de l'expo « Sculptures sur glace »



Les 28 et 29 mars : Weekend de détente en Alsace



Le 05 avril 2015 : Le repas de printemps



Le 21 juin 2015 : La comédie musicale « Tanzania »



Mieux que des mots, ces quelques photos démontreront les activités de l'amicale des pensionnés de Nandrin. Si le cœur vous en dit, vous pouvez nous rejoindre. Quel que soit votre âge vous serez accueilli sans problème.

Renseignements auprès du président :
LECERF Yvon, El rowe 25A - 4550 NANDRIN
0472339775 - 043712829
lecerfyvon@skynet.be

État-civil

Naissances

GUELLIL Lucas	19/05/2015
FISENNE Marylou	28/05/2015
LEONARD PIEDBOEUF Clémence	13/06/2015
MINYAEVA Mansour	09/06/2015
SAMSON Estelle	27/06/2015
GRAULICH Célestin	29/06/2015
PREVOT Sophie	16/07/2015

Mariages

CHALANT Thierry et CONINGX Patricia	30/05/2015
ROBBERST Loïc et CAPUTO Mélody	30/05/2015
HOUGARDY Théophile et DECERF Claudine	06/06/2015
GHYSE Christian et DELVAUX Magali	27/06/2015
HACK Jérôme et PIRE Marie-Laurence	18/07/2015
CHEVIGNE Pierre-Michel et WALRAVENS Karin	23/07/2015

Décès

BEAUJEAN Jacqueline	05/03/1926 - 02/06/2015
STEENMANS Gilberte	19/02/1922 - 07/06/2015
BOVEROUX Berthe	30/05/1931 - 16/06/2015
FRISING Jeannine	15/12/1946 - 10/07/2015
BRIALMONT Jean-Marie	13/11/1938 - 17/07/2015
KELLENS Lambert	22/03/1924 - 06/08/2015



L'Office de la Naissance et de l'Enfance est l'organisme de référence de la Fédération Wallonie Bruxelles pour toutes les questions relatives à l'enfance, aux politiques de l'enfance, à la protection de la mère et de l'enfant, à l'accompagnement médico-social de la (future) mère et de l'enfant, à l'accueil de l'enfant en dehors de son milieu familial et au soutien à la parentalité.

Le car ONE sera présent tous les 1^{er} et 4^{ème} mercredis du mois place Arthur Botty à Nandrin.

Rendez-vous obligatoire au 0499/572.651
du lundi au mercredi de 9h à 15h

DON DE SANG, DON DE VIE



Nandrin Ecole St Martin
rue de la Rolée 4
jeudi 17/09/2015 de 16h00 à 19h00
jeudi 17/12/2015 de 16h00 à 19h00

Neuville Ecole Communale
rue Ry Chéra
mercredi 09/12/2015 de 17h00 à 19h30

www.transfusion.be

0800 92 245



Tests sirènes

Les tests de l'année 2015,
auront lieu :

- 1 octobre

À ces dates, les sirènes seront actionnées entre 11h45 et 13h15.

Au moment de l'essai, la sirène diffusera un signal d'alerte NBC (nucléaire, biologique, chimique). Il s'agit d'un son modulé strident qui est répété après une brève interruption. Un message parlé « Signal d'essai » sera ensuite diffusé par les haut-parleurs de la sirène. (Au-delà de 500m les « messages parlés » sont difficilement audibles. Des moyens alternatifs sont en cours de développement pour pallier ce problème).

Toutes les informations utiles sur le réseau d'alerte des sirènes de la Sécurité civile sont reprises sur le site Internet : www.centredecrise.be

À l'occasion de ces essais, vous pouvez faire part de vos observations via l'adresse e-mail suivante : alerte@ibz.fgov.be ou **0800-94.133**

Agenda

Octobre	
1	Bibliobus
3	au 6 animations Accueil Temps Libre, à l'Espace des Templiers
4	Repas comité de jumelage de Saint-Séverin, à Saint-Séverin
10	Festival de chorales à l'Espace des Templiers
11	Petit-déjeuner OXFAM, à Saint-Séverin
12	& 15 Bibliobus
16	Conférence de la Société Royale Horticole à l'école Saint-Martin
17	Collecte de jouets dans les recyparcs
24	Soirée-spectacle ACAN à l'Espace des Templiers
26	Bibliobus
28	& 29 Repas Téléservice du Condroz, à Saint-Séverin
31	Goûter de l'Amicale des pensionnés de Villers-le-Temple, à Saint-Séverin
Novembre	
2	Fermeture de l'Administration communale
5	Bibliobus
7	Repas annuel du Cyclo Condruze, à Saint-Séverin
9	Bibliobus
11	Fermeture de l'Administration communale - Fermeture des recyparcs
14	Repas de St-Nicolas de l'Amicale des pensionnés de Nandrin, à Saint-Séverin
19	Bibliobus
20	Conférence de la Société Royale Horticole à l'école Saint-Martin
20	au 22 Week-end Gastronomie et Vin, à Saint-Séverin
23	Bibliobus
Décembre	
3	Bibliobus
5	Dîner de St-Nicolas de l'Amicale des pensionnés de Villers-le-Temple, à Saint-Séverin - Petit déjeuner santé du PCS Condroz, à l'Espace des Templiers
9	Collecte de sang à Neupré
13	Goûter de St-Nicolas de la Société Royale Horticole à l'école Saint-Martin
14	& 17 Bibliobus
17	Collecte de sang à Nandrin
24	& 25 Fermeture de l'Administration communale - Fermeture des recyparcs
28	Bibliobus
31	Fermeture des recyparcs

La publication « Carrefour » trimestrielle est le bulletin communal de la commune de Nandrin, éditée à 2800 exemplaires et distribuée par la Poste dans 2498 boîtes aux lettres.
Bureau de dépôt : Nandrin
Éditeur responsable : Administration communale de Nandrin.
Place Ovide Musin 1 - 4550 Nandrin

Comité de rédaction :
Michel Lemmens, Bourgmestre
Anne de Potter, échevine
Pierre Jamaigne, Directeur général
Olivier Hermia, chargé de communication
contact : olivier.hermia@nandrin.be - 085/24.18.60



Nouveaux horaires à Nandrin

Lundi : 9h30 à 12h30
13h45 à 17h00
Mardi : 9h30 à 12h30
13h45 à 18h00
Mercredi : 9h30 à 12h30
13h45 à 17h00
jeudi : 9h30 à 12h30
13h45 à 18h00
vendredi : 9h30 à 12h30
13h45 à 17h00
samedi : 9h30 à 13h00



Police

Nouveaux horaires

- **Lundi de 9h à 12h**
- **Mardi de 9h à 12h**
- **Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
- **Jeudi de 9h à 12h**
- **Vendredi de 9h à 12h**

Zone de Police du Condroz
Antenne de Nandrin
rue de la gendarmerie 8
4550 Nandrin
085 51 27 10
police.nandrin@skynet.be

appels urgents



pas de blabla

18 et 19 septembre 2015



Nandrin Jazz festival



vendredi 18 septembre



- 18:30** Pascal Mohy / Bram de Looze duo 4 mains à Villers le temple
- 20:30** Bert Joris quartet feat Dado Moroni à Villers le temple
- 23:00** God save the swing chez Pol



samedi 19 septembre

find us on



- Lg Collective à Villers le temple 18:30**
- Stephane Belmondo trio à Villers le temple 20:30**
- Jam featuring Greg & Steve Houben chez Pol 23:00**

